

précaire et dépendant, qui flétriroit l'âme d'un père de famille d'un caractère élevé, lui ôteroit toute considération publique, et ne lui permettrroit pas l'exercice des droits politiques du plus obscur citoyen.

Même les illusions qui charment tant de douleurs sont interdites aux Rois. A l'entrée de la royauté, comme à celle des enfers, il faut laisser l'espérance ; et, tandis que pour nous, particuliers obscurs, l'espoir d'une condition meilleure anime toutes nos pensées et soutient notre courage dans la longue carrière de la vie, les Rois, pour qui tout est réel, rien n'est songe, parvenus, avant de naître, au dernier terme de tous les désirs et de toutes les ambitions, vivent, dans les momens de rêve où ils se livrent à des chimères de bonheur, bercer leur esprit que de l'idée des plaisirs que gouie la médiocrité, et plus souvent peut-être les Rois ont envie le scept des bergers, que les bergers n'ont désiré d'être Rois.

Et je n'ai parlé que de la condition extérieure de la royauté. Que seraït-ce si je parlois de la responsabilité que lui imposent envers Dieu et les hommes tant de pouvoir qui leur fut transmis, tant de devoirs qui leur sont imposés ? Assaillis par toutes les ambitions, en butte à toutes les plaintes, ils ne peut faire un heureux sans faire dix mécontents, ni accorder une faveur sans risque de commettre une injustice. Trompés par les hommes, trompés sur les choses, ne pouvant démêler la vertu, peu empessée à se produire, ni se dérober au vice, toujours habiles à se cacher, toujours en scène au milieu de la foule qui épise toutes les faiblesses, interprète toutes les paroles, cherche à pénétrer tous les secrets, ils se voient,

. Sans cesse assiégés de témoins,
Et les plus malheureux osent pleurer le moins.

Mais lorsque l'intérêt d'une nation, le grand intérêt de sa perpétuité et de sa tranquillité a dévoué une famille aux périls et aux charges du trône, et que, pour le salut d'un grand peuple, cette famille a été crucifiée à la royauté, pense-t-on que cette nation n'ait contracté envers elle aucun engagement, et que ces engagements ne soient pas, pour cette nation, plus rigoureux et plus sacrés, à mesure que cette famille a plus long temps rempli les siens, et que depuis plus de tems elle en a porté tous le poids et subi tous les dangers ? N'est ce pas là véritablement un contrat social, ou plutôt un contrat naturel entre la famille qui se dévoue ou est dévouée par les événemens au service d'une nation (car gouverner est servir,) et la nation qui a accepté son dévouement et ses services ? Et si l'on doute de la fidélité de cette famille, royale à remplir ses engagements, ne seraït-elle pas en droit de dire à cette nation : " Comparez l'état de la France, il y a dix siècles, lorsque l'auteur de ma race monta sur le trône, à celui dans lequel je l'ai laissée lorsque des factieux m'ont forcé d'en descendre ; comparez l'étendue, la population, les lumières, les richesses, le commerce, l'industrie, les arts de la France, réduite alors à quelques provinces de l'intérieur, à cette même France telle qu'elle étoit il y a trente ans ; et si vous voulez juger